EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201113-DEL522020-DE

Séance du 13 novembre 2020

N° 52/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/11/2020

Date d'affichage
09/11/2020

L'an deux mil vingt, le 13 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 novembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; RULENCE Dorothée ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme FERRY Marie Charlotte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel

Etai(ent) excusé(s) : NEANT

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme VILLEMAINE Véronique

OBJET

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants en vertu de l'article L 2121-8 du CGCT, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil du 23 mai 2020.

De ce fait, M. le Maire, propose de valider les termes du règlement intérieur du conseil municipal préalablement transmis à chaque conseiller municipal, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption. Il laisse la parole à Mme Lucie GAMEIRO, chargée de rédiger ce dernier, pour répondre à toutes questions.

Le conseil municipal, après avoir entendu M. le Maire et Mme Gameiro Lucie, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 13/11/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)